

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire
tenue le 20 juin 2024 à 10h30
Maison de la Communication, Lausanne

1. **Contrôle de la liste de présences**

La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont présents et représentés. L'Assemblée débute à 10h30 et peut valablement délibérer.

2. **Désignation du Président et du secrétaire**

J. Cornuz est nommé Président, R. Bidawid comme Secrétaire et Ph. Macchiaioli comme Scrutateur.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal du 22 juin 2023**

Chacun ayant reçu le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. **Rapport de gestion de l'exercice 2023**

J. Cornuz présente le rapport d'activité.

Ph. Macchiaioli et J. Cornuz complètent oralement le contenu dudit rapport en fonction des dernières informations en leur possession.

5. **Présentation des comptes 2023 et discussion**

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2023. A. Juvet les commente. Le total du bilan s'élève à **CHF 443 958 240,31.**

L'exercice 2023 présente une marge de **CHF 464 339,15.**

Des questions ont pu être posées auxquelles une réponse a été donnée à satisfaction des Membres.

6. **Rapport de l'organe de révision**

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. **Adoption des comptes**

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

8. **Décharge au Conseil d'administration**

L'Assemblée donne, à l'unanimité, décharge aux Membres du Conseil d'administration, chacun s'abstenant pour lui-même.

9. Renouvellements statutaires

9.1 démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Après discussion de l'Assemblée générale, cette dernière a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

Renouvellement de :

S. Berger, Membre du Conseil d'administration, avec une signature collective à deux avec le Président ou le vice-président.

Les changements qui requièrent la validation de l'Assemblée générale sont ratifiés à l'unanimité.

9.2 de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de la **Fiduciaire Lambelet SA Fidal** à Lausanne pour une période d'**une année**.

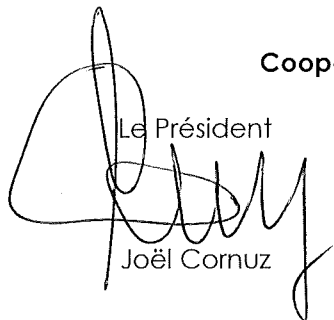
10. Divers

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 11h05.

* * * * *

Coopérative d'habitation Cité Derrière

Le Président



Joël Cornuz

La Secrétaire



Raffaella Bidawid

Lausanne, le 25 juin 2024 / RBI